

fabriques®

architectures
paysages

25, rue Burdeau
69001 LYON
Vernand
42470 FOURNEAUX

04 82 53 46 61
fabriques@fabriques-ap.fr
www.fabriques-ap.fr

SIRET 493 576 334 00012
Code APE-NAF 7112B
N°TVA FR 55493576334

MOA

Syndicat mixte du
SCoT Sud Loire

FABRIQUES-AP

Mandataires,
Paysagistes,
Urbanistes,

Caudex

Co-traitants,
Paysagistes,
Urbanistes

PLAN DE PAYSAGE POUR ACCOMPAGNER LA RÉVISION DU SCOT SUD LOIRE

SCOT SUD LOIRE (42)

PROJET

Le Plan de Paysage du SCoT Sud Loire est un **outil de projet** qui vise à accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans la gestion durable de leur territoire. Conçu comme un outil de planification et d'orientation, il s'inscrit dans un contexte de transition écologique et énergétique pour les **198 communes** concernées. Ce projet, élaboré en **concertation** avec les acteurs du territoire, a pour vocation d'anticiper, d'accompagner et de structurer l'évolution du territoire en tenant compte de ses spécificités paysagères, naturelles, agricoles et bâties.

Il repose sur la construction d'une vision à long terme, avec pour objectif de structurer un territoire équilibré, résilient et attractif à l'horizon 2050. Les principaux enjeux abordés incluent la préservation des paysages, la limitation de l'artificialisation des sols et l'intégration de solutions énergétiques adaptées aux spécificités locales.

Le plan de paysage se veut être un outil pédagogique et prospectif. L'objectif est de développer une **culture de projet** et de décliner une **approche prospective dans des documents d'urbanisme opérationnels**.



Développer une vision prospective visant à décroiser les entités urbaines, naturelles et agricoles

FRUGALITÉ EN TERRITOIRE

Dans une logique de sobriété et de résilience, la frugalité en territoire repose sur le développement de **coopérations locales** et le renforcement des dynamiques économiques ancrées dans les ressources et savoir-faire du Sud Loire.

Le Plan de Paysage met en avant la nécessité de **valoriser des filières locales**. L'utilisation des ressources locales, comme le bois, les matériaux biosourcés et les productions agricoles, constitue un levier essentiel. Les **espaces de transition entre milieux urbains et ruraux** sont repensés comme des lieux de mixité fonctionnelle, où se côtoient production agricole de proximité, habitat qualitatif et confortable et espaces naturels support de biodiversité, favorisant ainsi un cadre de vie attractif.

Le plan de paysage repose sur une **approche de territoire**, avec de nombreux **temps in situ**, et a assuré le développement d'une vision prospective visant à décroiser les entités urbaines, naturelles et agricoles. Des illustrations d'anticipation ont permis aux élus de se projeter de manière collective vers une vision ambitieuse de leur territoire. Il est pionnier parce qu'il projette sur des démarches collectives de grande ampleur innovante et de terrain. Il est frugal parce qu'il permet de développer de manière concrète et appliquée une vision économe et écologique du territoire.



Le projet a permis aux élus de se projeter collectivement en recentrant les enjeux stratégiques sur les questions de l'eau, du sol, de la qualité bâtie et les enjeux d'aménagements plus globaux portés à l'échelle du Scot puis dans les documents d'urbanisme.

FRUGALITÉ EN SOL

La maîtrise de l'**artificialisation des sols** est au cœur des préoccupations du Plan de Paysage, en réponse aux exigences de l'objectif de ZAN d'ici 2050. L'enjeu est de maîtriser l'étalement urbain tout en garantissant un développement équilibré du territoire.

L'une des priorités est de **renouveler et densifier les espaces déjà urbanisés** au travers d'une «densité désirable», articulant espaces bâti et non-bâti plutôt que de consommer de nouveaux espaces agri-naturels. Cela passe par la transformation des tissus urbains existants : requalification des tissus pavillonnaires, rénovation des centres-bourgs, réhabilitation du bâti ancien, requalification des friches industrielles ou commerciales, et densification des zones déjà équipées en infrastructures. Cette approche permet d'améliorer la qualité de vie des habitants tout en limitant l'impact environnemental des nouvelles constructions.

En parallèle de reconfigurer le bâti, la stratégie de mutabilité des tissus urbains mis en place, intègre les espaces non-bâti confortables et conviviaux, l'eau et les trames végétales, l'agriculture interstitielle et l'intensité d'usages comme vecteurs de bien être au regard du changement climatique.

La préservation des paysages repose également sur une gestion fine des transitions entre espaces bâtis et espaces naturels. Les zones de franges, souvent laissées en marge du développement urbain, sont intégrées dans une stratégie paysagère globale. L'objectif est de créer des **îlots de fraîcheur partagés plus agréables et adaptés aux mobilités douces**, tout en renforçant les liens entre ville et nature.

L'**agriculture urbaine et périurbaine** constitue un autre levier intéressant pour valoriser ces espaces et augmenter la **valeur des sols** considérés. Le développement des jardins partagés, d'espaces nourriciers de médiation, des vergers ou des hameaux agricoles répondent aux besoins alimentaires locaux tout en renforçant le lien entre la ville et la campagne.



FRUGALITÉ EN ÉNERGIE

Le projet est pionnier et frugal parce qu'il permet d'articuler une démarche de projet autour d'une démarche d'urbanisme réglementaire

La transition énergétique doit s'inscrire dans une approche respectueuse des paysages, en favorisant l'installation des infrastructures renouvelables sur des sites déjà artificialisés (toitures, friches). Le plan de paysage insiste sur la **concertation avec les habitants** pour assurer l'acceptabilité des projets, l'insertion paysagère des infrastructures de production d'énergie en lien avec les caractéristiques patrimoniales et l'identité des 12 unités paysagères (ressources, reliefs, lignes de force,...). et minimiser leur impact visuel sur le territoire. Il ne s'agit pas seulement de développer les énergies renouvelables, mais aussi d'assurer leur implantation de manière harmonieuse, en minimisant leur impact visuel et écologique.

Les infrastructures de production d'énergie doivent **s'adapter aux caractéristiques paysagères locales**. Le plan propose des solutions d'atténuation des impacts et l'émergence de projets collectifs et mutualisés, mêlant acteurs privés et publics, tendant vers l'autoconsommation collective et individuelle, qu'il s'agisse d'installations **d'agrivoltaïsme, éoliennes ou de biomasse**.

Les **scénarios d'implantation** et de développement des énergies renouvelables sont cartographiés et représentés par des outils de photomontages pour valoriser l'hybridation des pratiques et concevoir des paysages énergétiques plurifonctionnels de demain.

Enfin, la transition énergétique ne peut être dissociée d'une réflexion plus large sur la sobriété des modes de vie et les pratiques quotidiennes. La **réduction des consommations énergétiques**, l'isolation et l'amélioration de la performance des bâtiments en rapport avec le paysage et les caractéristiques constructives et patrimoniales du bâti (ITI, ITE, isolation biosourcée...), le développement des mobilités douces et la réorganisation des infrastructures de transport sont autant d'actions qui permettent d'inscrire durablement le Sud Loire dans une dynamique sobre, résiliente et productive.



Crédits

Pièces graphiques : Fabriques Architectures Paysages, Caudex

Photographies : Fabriques Architectures Paysages, Caudex.

